

PROFESSIONNELS DU SOIN EN SANTÉ MENTALE

● PSYCHIATRE

Médecin spécialisé en psychiatrie.

Il réalise des diagnostics et peut prescrire des médicaments, des examens et des soins.

Il maîtrise des techniques d'écoute et peut proposer une psychothérapie.

Consultations remboursées par la Sécurité Sociale en secteur privé (70% du tarif conventionnel).

● PÉDOPSYCHIATRE

Médecin psychiatre, spécialisé dans les troubles psychiques des enfants et des adolescents.

● PSYCHOLOGUE

Possède une formation universitaire spécialisée en psychologie.

Il peut recourir aux tests psychologiques pour évaluer les capacités intellectuelles, les aptitudes ou les différents aspects de la personnalité.

Il maîtrise des techniques d'écoute et peut proposer une psychothérapie.

Séances non remboursées par la Sécurité Sociale en cabinet libéral (prise en charge par certaines mutuelles).

Secteurs d'exercice

Public : hôpitaux, consultations médicopsychologiques

Privé : cabinet libéral, cliniques psychiatriques

● PSYCHOTHÉRAPEUTE

Très souvent psychiatre ou psychologue qui propose une prise en charge basée sur une psychothérapie.

Seul un professionnel ayant validé une formation en psychopathologie clinique et un stage pratique peut exercer en tant que tel.

Il existe différentes approches de psychothérapie.

Généralement non remboursés par la Sécurité Sociale en cabinet libéral (prise en charge par certaines mutuelles).

● PSYCHANALYSTE

Très souvent psychiatre ou psychologue ayant suivi une formation spécialisée en psychanalyse. En plus de ses connaissances théoriques, tout psychanalyste a suivi une psychanalyse personnelle.

Généralement non remboursé par la Sécurité Sociale en cabinet libéral (prise en charge par certaines mutuelles).